



## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2020 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 15 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 12 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mme Cécile DONY, Mr Jacky GENESTE, Mr Charles LABOURE, Mr Gérard MEUNIER, Mr Didier PRUNET, Mme Fabienne STALARS Mr Yves TAMIN Délégués titulaires. Mr René MURAT Délégué suppléant.

Absents avec excuses : Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Christian DUPUIS, Mr Pierre DEVEDEUX, Mr Pascal NERON.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Cécile DONY.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N°2020-100**

### **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

### **ELECTION EXECUTIF**

| NOM<br>DES MANDANTS | NOMS<br>DES MANDATAIRES |
|---------------------|-------------------------|
|                     |                         |
|                     |                         |

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon et Arcon, et création du syndicat Roannaise de l'Eau ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 juillet n°2020-60 portant fixation sur les modalités de dépôts des listes des candidats pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que l'élection des membres élus de la CAO doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire ;

Considérant qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu ;

Considérant la liste déposée au siège Roannaise de l'Eau avant le 14 septembre 2020 à 12h00. Il convient donc de procéder à l'élection de cinq (5) représentants titulaires et cinq (5) représentants suppléants dans le respect des dispositions du CGCT.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- ne pas procéder au scrutin secret ;

- proclame élus les membres titulaires suivants :

- Aldo MARCUCCILLI
- Philippe CHATRE
- Lucien MURZI
- Daniel FRECHET
- Eric MARTIN

- proclame élus les membres suppléants suivants :

- Charles LABOURE
- Yves TAMIN
- Fabienne STALARS
- Pierre DEVEDEUX
- Gérard MEUNIER

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le **24 SEP. 2020**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président

Daniel FRECHET